

ASSOCIATION « L'AVENIR DE GROIX »

Bulletin d'adhésion

(les renseignements en gras et marqués d'un astérisque sont obligatoires)

Nom * :

Prénom * :

Adresse * :

Code postal * :

Ville * :

Tél. (facultatif) :

Mél. (recommandé) :

Je, soussigné·e, demande à adhérer à l'association « L'Avenir de Groix »

Fait à * :

Signature *

Le * :

Montant versé :

Par chèque [] En espèces []

Traitement de vos données personnelles

L'association «L'AVENIR DE GROIX », met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour objet la gestion de ses adhérents, conformément à l'alinéa f du paragraphe 1 de l'article 6 du règlement de l'U.E. n° 2016/679.

Le traitement mis en œuvre concerne :

- vos prénom, nom et adresse postale qui sont des éléments **obligatoires** destinés identifier chaque adhérent·e et à fournir un moyen de communication de secours ;
- votre numéro de téléphone (facultatif) afin de pouvoir vous contacter rapidement en cas d'événement exceptionnel ;
- votre adresse de courrier électronique (recommandé), moyen par lequel vous seront communiquées toutes les informations de l'association ; seule la convocation à l'assemblée générale peut être envoyée par courrier postal, en l'absence d'adresse électronique ;
- le paiement de votre cotisation annuelle, indispensable à la gestion de vos droits d'adhérent·e.

Les données concernant les cotisations annuelles sont conservées dans le respect des obligations légales et règles comptables en vigueur et au minimum jusqu'à l'assemblée générale suivante. Les autres données sont conservées pendant toute la durée d'appartenance à l'association et l'année civile suivant la perte de la qualité de membre.

Vous pouvez demander l'accès à vos données à caractère personnel, leur rectification ou l'effacement de certaines d'entre elles en vous adressant à : secretariat@avenir-de-groix.org.

Vous avez le droit de vous opposer au traitement pour des raisons tenant à une situation particulière ; il appartiendra alors aux dirigeants de l'association d'en déterminer et de vous en communiquer les conséquences pratiques.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.